



WWF Fribourg
Sarah.delley@wwf.ch
Rte de la Fonderie 8c
1700 Fribourg

Direction du développement territorial, des
infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg
Par email à : sen@fr.ch

Fribourg, le 17 septembre 2025

Consultation LCEaux – Prise de position du WWF Fribourg

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous, la prise de position du WWF Fribourg l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les eaux (LCEaux) mis en consultation publique. Nous vous remercions de l'opportunité de nous positionner sur ce dossier.

1. Limite de construction le long de l'espace réservé aux eaux

Nous comprenons les motifs qui ont mené à cette proposition de modification de loi et ne nous opposons pas à la suppression de la limite de construction de 4m le long de l'ERE. Nous soulignons néanmoins l'importance d'intégrer l'al.3a à l'art.25 LCEaux.

Nous demandons néanmoins que le service de l'environnement rende les communes qui ont sur leur territoire un cours d'eau situés en zone à bâtir revitalisés ou à revitaliser attentive à cet article lors de la révision de leur PAL. Il est en effet probable que les petites communes ne réalisent pas qu'elles ont cette marge de manœuvre et qu'elles n'étudient pas la pertinence d'ancrer une telle limite de construction.

Nous soutenons également le maintien d'une limite de construction de 4m pour les cours d'eau enterrés.

2. Subventions pour l'aménagement des eaux – revitalisation et protection contre les crues

Nous soutenons les propositions de modification des art.47 et 49 LCEaux. L'augmentation du taux de subventionnement des projets de revitalisation est un très bon incitatif pour faire accélérer la cadence des projets de réalisations sur le territoire cantonal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah Delley
Chargée d'affaires du WWF Fribourg